



refus d une assurance a la consommation

Par **misskeno11**, le **05/11/2010** à **14:42**

j ai un pret a la consommation PASS et j ai pris une assurance qui me coute 41 euro par moi j etais en maladie depuis le 24 avril 2007 j ai fais les papiers pour que l assurance paye mes echeances chose qu elle a refuse car les etats depressif n etait pas pris en compte j ai controle mon contrat ils avaient raison mais au bout de 3 ans je suis passe en invalidite categorie 2 avec une perte d emploi donc normalement l assurance aurait du me prendre en charge vu que sur le contrat il y a marque qu ils nous prenaient en charge pour invalidite et perte d emploi mais ils m ont dit que j etais en invalidite et que j avais une perte d emploi vu ma pathologie je pense que l on se fout de la gueule des gens quel peut etre mon recourt a quoi sa sert que l on prennent une assurance si chere pour se faire avoir qui pourrai m aider merci